

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE BRUXELLES VILLE**

**CONTRAT COHESION SOCIALE  
2011-2015**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE**

**ANNEE 2014**

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl  
Avenue de l'Héliport 56  
1000 Bruxelles**

**Personnes de contact: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma**

## **Avant-propos**

Nous remercions le soutien de nos partenaires directs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport: Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, l'A.S.B.L Jeunesse à Bruxelles, la CocoF, le CrACS et nos partenaires associatifs.

Rédacteur: BOUHOUT Karim

## **TABLE DES MATIERES**

### **1- PROFIL DE LA COORDINATION**

- 1-1 Coordination des projets de cohésion sociale/Fipi communal
- 1-2 Descriptif de la coordination de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles
  - 1-2-1 Angle institutionnel
  - 1-2-2 Angle fonctionnel

### **2- CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE**

- 2-1 Les priorités régionales en matière de Cohésion sociale (Quinquennat 2011-2015)
- 2-2 Les priorités communales en matière de Cohésion sociale (Quinquennat 2011-2015)
- 2-3 Suivi de la bonne exécution du contrat communal de cohésion sociale et du Fipi communal
- 2-4 Organisation des concertations locales
- 2-5 Suivi administratif et financier des projets de cohésion sociale
- 2-6 Réunions entrant dans le cadre des missions de la coordination locale
- 2-7 Suivi administratif et financier des projets du Fipi communal

### **3- BUDGET**

### **4- VOLET A : ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL**

- 4-1 Introduction : la cohésion sociale
- 4-2 Analyse des rapports moraux des projets de cohésion sociale
  - 4-2-1 Remarque préliminaire
  - 4-2-2 Méthodologie
- 4-3 Analyse des contenus
  - 4-3-1 Question une
  - 4-3-2 Question deux
  - 4-3-3 Question trois
  - 4-3-4 Question quatre
  - 4-3-5 Projet transversal

### **5- CONCLUSION GENERALE**

- 5-1 Avant-propos
- 5-2 Synthèse des contenus
- 5-3 Enseignements

## 1. PROFIL DE LA COORDINATION

### 1-1 COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI COMMUNAL.

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale sous l'égide de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance à ce nouveau décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour l'Echevin compétent et fait une proposition de répartition des moyens alloués aux projets de cohésion sociale. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

## **1-2 DESCRIPTIF DE LA COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI DE LA VILLE DE BRUXELLES**

### **1-2-1 ANGLE INSTITUTIONNEL**

C'est le Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française qui institue la coordination locale:

#### **Chapitre III, Article 7:**

*« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »*

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles. Suite aux délibérations des dernières élections communales (2012), la cohésion sociale est désormais une matière qui ressort de Madame Faouzia HARICHE, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.

Sur le plan administratif, la cellule de Cohésion sociale seconde le Service de Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl Jeunesse à Bruxelles (para-communale) dont l'Echevin de la Jeunesse est président de droit.

### **1-2-2 ANGLE FONCTIONNEL**

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

## 2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

### 2-1 LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2011-2015)<sup>1</sup>

La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un resserrement conséquent des besoins conjoncturels de la Région Bruxelloise. Concrètement, les candidats au contrat communal **2011-2015** devaient introduire un projet intégrant l'une des trois priorités suivantes:

#### **a. Le soutien et l'accompagnement scolaire :**

Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, des actions seront soutenues en matière de soutien scolaire avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents.

#### **b. L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés:**

Les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et interculturelles développées dans une approche collective et participative. Celles-ci visent à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement. Un accent particulier doit être porté sur les actions liées à l'apprentissage du français.

#### **c. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants :**

Une attention particulière doit être apportée à toutes les actions liées à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants. Les actions visant à l'apprentissage du français (alphabétisation ou français langue étrangère) et l'organisation de modules d'initiation à la citoyenneté seront renforcées. La structuration progressive de bureaux d'accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé, d'insertion socioprofessionnelle...

#### **d. Les candidats pouvaient également introduire des projets *complémentaires ou transversaux*<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Appel à projets quinquennat 2011-2015: [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App\\_Proj\\_2011\\_2015\\_Tel\\_que\\_modif](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif)

<sup>2</sup> Voir Circulaire [ministérielle interprétative: http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ\\_Interpret\\_app\\_proj\\_2011\\_2015](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ_Interpret_app_proj_2011_2015)

## **2-2 LES PRIORITÉS COMMUNALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2011-2015)**

### **a- La lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié.**

A cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire, proposant :

- Un projet pédagogique formalisé.
- Un suivi progressif des enfants et des jeunes et une évaluation de leur évolution individuelle.
- L'emploi de travailleurs disposant des qualifications suffisantes pour le soutien scolaire (permanents ou vacataires).
- Des dynamiques privilégiant les échanges réguliers entre parents d'élèves, établissements scolaires et responsables des projets.

**b- L'insertion sociale et professionnelle des publics précaires (jeunesse en particulier et adultes en général) :** privilégiant des dynamiques de collaboration avec les opérateurs locaux de formation, la cellule locale de veille contre le décrochage scolaire, favorisant le développement de services de proximité, la prospection de l'offre locale d'emplois, le diagnostic individuel des trajectoires de formation, l'information et la qualification des usagers.

**C- La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics précaires privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants.** Réappropriation de l'espace public, participation aux projets de développement local, aux forums de quartier, à la valorisation et la crédibilisation des publics perçus comme réfractaires.

## **OBLIGATIONS**

- Les projets retenus devaient être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- L'association est ouverte au public durant au moins 3 demi-journées par semaine.
- Les projets doivent favoriser des processus de formation continuée de leurs intervenants afin de renforcer la qualité de la mise en œuvre des projets. Il pourra s'agir de formations caractéristiques à chaque institution ou de formations mises en œuvre plus spécifiquement dans le cadre de la cohésion sociale.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.

## **2-3 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNAL**

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « *Jeunesse à Bruxelles* », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » de deuxième ligne par rapport au secteur régional de la *Cohésion sociale* et du *Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés*. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

### **2-3-1 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNALE.**

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la Coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et/ou le FIPI communal. Ces visites de terrain sont renforcées par un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractant.

Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014, la Coordination locale a effectué **51 visites de terrain** ayant fait l'objet d'un rapportage circonstancié : **(22 visites des projets de *cohésion sociale*, 19 visites des projets du Fipi communal et 10 visites des activités Été Jeunes)**.

## **2-4 ORGANISATION DES CONCERTATIONS LOCALES**

La Coordination locale est tenue par voie décrétales d'organiser idéalement 3 concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des opérateurs du contrat communal de cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations oeuvrant à la cohésion sociale communale.

En 2014, la Coordination locale n'a organisée qu'une seule concertation locale.

- **La concertation locale du 17 octobre 2014:** cette rencontre a fait l'objet d'une réflexion sur la « mixité ». Après l'approbation du PV du 25 octobre 2013, Madame Papadopoulos, directrice de l'ASBL *Entraide Bruxelles* a restitué l'expérience de la « mixité de genre » telle que vécue au sein de son association. Monsieur Ansay, coordinateur du *Centre Régional d'Appui en Cohésion Sociale* a ensuite présenté un exposé sur le cadre politique et les enjeux liés à la mixité en Région Bruxelloise avant que Madame Hélène Marcelle présente les résultats de sa recherche: « *Le sens de la mixité et de la non mixité dans la formation des adultes : Le cas de l'alphabétisation francophone à Bruxelles* ». Une séance de questions- réponses a suivi ces trois exposés avant de clôturer la rencontre par un lunch convivial



## ACTEURS PRESENTS

INSTITUTIONS	Voix délibérative	Voix consultative
<b>Membres de droit : Ville de Bruxelles</b>	X	X
Madame Faten Alamat : Cheffe de Cabinet de Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la petite enfance, en charge de la Cohésion Sociale		
<b>Membres opérateurs du contrat communal de cohésion sociale</b>		X
AMO de NOH, Arthis - La maison culturelle Belgo Roumaine asbl, ASE Anneessens, Ateliers du Soleil asbl, Ateliers Populaires asbl, Caria asbl, Centre Culturel Bruegel asbl, Centre social du Béguinage, Centre de Réflexion Francisco Ferrer, Chôm'Hier AID, Club de Jeunesse-Action éducative, Colombier asbl, EMECOJ asbl, Don Bosco Télé Service asbl, Entraide asbl, Entraide Bruxelles asbl, Entraide des Marolles asbl, Foyer des Jeunes des Marolles, Formosa asbl, Groupe d'Entraide scolaire de Laeken( GESL), La Ribambelle, Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl (LEEP), Maison des associations de Bruxelles asbl, Joseph Swinnen asbl, Centre TEFO asbl, Double Sens asbl, Le Quatre Vingt Huit asbl		
<b>Membres associés</b>	-	-
Sports et Culture asbl, Bruxelles Laïque asbl, Euréka asbl, Dignité Roms asbl		
<b>Membres invités</b>	-	-
SEFOP asbl, ISudio asbl, AWSA asbl, Festival cinéma Méditerranéen, Culture et Santé asbl, Lire et Ecrire asbl, Bruxelles Accueil asbl, Hélène Marcelle : « Le sens de la mixité et de la non mixité dans la formation des adultes : Le cas de l'alphabétisation francophone à Bruxelles. »		
<b>Cocof</b>	X	X
Vincent D'Ostuni : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE - COCOF - Service des affaires sociales - Secteur Cohésion sociale.		
<b>Coordination des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles</b>		X
Karim BOUHOUT : coordinateur des projets de cohésion sociale, Jeunesse à Bruxelles Basma BEN AMAR : coordinatrice des projets de cohésion sociale, Jeunesse ça Bruxelles		
<b>Centre régional d'appui aux politiques de cohésion sociale</b>		X
Alexandre Ansay, coordinateur du Centre Régional d'Appuis en Cohésion Sociale Jonathan Unger, Chargé de mission au Centre Régional d'Appuis en Cohésion Sociale (CRACS)		

### 2-5 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

- Bilan des activités des associations pour l'année 2014 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en collaboration avec la Cocof.

- Projets du nouveau Programme quinquennal de Cohésion sociale 2011-2015 : participation à différents groupes de travail, soutien administratif à l'adresse des nouveaux projets quinquennaux en

collaboration avec les autorités de la Cocof, suivi des contentieux associatifs, participation à l'événementiel associatif communal, préparation de la documentation relative à *l'offre sociale communale*.

- Rédaction du rapport annuel : en 2014, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport exhaustif sur les projets de cohésion sociale. Ce rapport devait tenir compte d'une évaluation qualitative des actions exécutées durant les trois premières années du quinquennat, comporter des analyses et des informations que le secteur associatif « *jugent utiles ou important de porter à la connaissance des pouvoirs publics lorsque ces derniers devront prendre des décisions relatives aux thématiques prioritaires* ». <sup>3</sup>

## **2-6 REUNIONS ENTRANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE LA COORDINATION LOCALE :**

- Participation aux réunions méthodologiques ponctuelles organisées par le *Centre Régional d'Appui en Cohésion sociale* (CRACS) en collaboration avec la plateforme des coordinations locales réunissant les coordinations des treize contrats communaux.

- Par ailleurs, une plateforme des coordinations locales plus informelle est née d'une volonté plus stratégique et se réunit régulièrement et à tour de rôle, depuis juin 2013. Deux rencontres ont été organisées en 2014, la coordination locale de la Ville de Bruxelles a participé à ces deux réunions.

- Participation aux réunions des *Coordinations sociales par quartier* et autres groupes institutionnels mis en place dans le cadre des dispositifs de politiques publiques connexes (Contrat de quartier, P.G.V.).

- Participation à des événements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décrétable des missions de la coordination locale.

- La coordination locale des projets de cohésion sociale a également participé au colloque organisé par le Cracs le 17 novembre 2014 dans le cadre de la cinquième rencontre du secteur de la cohésion sociale à Bruxelles : « *Construire le monde ? « Y gagner » sa place ?* ». Monsieur Bouhout a participé d'un exposé à ce colloque: « *Territorialité et production de subjectivité* ».

## **2-7 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS FIPI COMMUNAUX 2013 ET 2014.**

- Evaluation et suivi administratif du FIPI communal 2013 en étroite collaboration avec le *Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, la Cocof* et les autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles;

- Visite des projets du *Fipi communal 2013* (19 visites de terrain).

- Mise en œuvre du *FIPI communal 2014* : sélection des projets, rédaction de fiches techniques à l'attention des autorités compétentes dans cette matière, rédaction d'une note d'évaluation de la coordination locale tenant compte des visites de terrain.

---

<sup>3</sup> Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2011-2015

### 3- BUDGET

#### Budget communal

#### Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

37 projets → subsidiés à raison de :

- 914.620,00 euros : année 2006: Cocof (Premier quinquennat/index de base)
- 1.041.201,47 euros : index 2014: Cocof (deuxième quinquennat)
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008.

ASSOCIATIONS	INDEX 2014	ACTIONS <sup>4</sup>
Les amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles	18.898,90	P1
Arthis maison culturelle belgo-roumaine	23.465,56	P2-P3
Association Sportive et Educative Anneessens	41.934,69	P1-P2
Les Ateliers populaires	42.790,15	P1
Les Ateliers du Soleil	26.824,36	P1-P2
Centre culturel Bruxelles Nord-Maison de la Création	17.254,09	C
Caria	11.725,17	P2
Centre Culturel Bruegel	39.954,21	P1
Centre de Réflexion Francisco Ferrer	46.010,91	P1
Centre Tefo	61.539,54	P1-P2
Chôm-Hier AID	13.623,26	P2
Club de jeunesse Action éducative	17.254,09	P1
Colombier	27.376,49	P1
Don Bosco Télé-service	13.177,87	P1
Emecoj	11.502,73	P2
Entr'aide	9.201,78	P1
Entr'aide Bruxelles	31.792,44	P1-P2-P3
Entr'aide des Marolles	21.855,18	P2
Formosa	14.913,74	P2
Groupe Entraide Scolaire Laeken	48.156,17	P1
La Ribambelle	37.843,97	C
Interpôle	14.913,74	P1
Jeunesse à Bruxelles (article budg. 1)	37.028,47	P1

<sup>4</sup> P1 : soutien scolaire/P2 : alphabétisation/P3 : primo-arrivant/C : projet complémentaire/T : projet transversal

<b>Jeunesse à Bruxelles (article budg. 2)</b>	<b>21.305,34</b>	<b>P1</b>
<b>Jeunesse à Bruxelles Coordination</b>	<b>90.576,46</b>	<b>-</b>
<b>Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente</b>	<b>48.311,46</b>	<b>P2</b>
<b>Maison des associations</b>	<b>23.005,45</b>	<b>P3</b>
<b>MJ L'avenir</b>	<b>26.631,68</b>	<b>P1</b>
<b>Maison des jeunes N-O-H</b>	<b>41.409,82</b>	<b>P1</b>
<b>Mini-Anneessens</b>	<b>85.22, 14</b>	<b>P1</b>
<b>Le Quatre-vingt-huit</b>	<b>38.764,19</b>	<b>P1</b>
<b>Progrès</b>	<b>15.979,01</b>	<b>P1-P2</b>
<b>Joseph Swinnen</b>	<b>36.233,59</b>	<b>P1-P2</b>
<b>Toucan</b>	<b>16.793,98</b>	<b>P1</b>
<b>1- AMO DE NOH</b>	<b>10.652,67</b>	<b>P1</b>
<b>2-CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE</b>	<b>10.652,67</b>	<b>P2</b>
<b>3-DOUBLE SENS</b>	<b>12.672,83</b>	<b>P1</b>
<b>4-FOYER DES JEUNES DES MAROLLES</b>	<b>10.652,67</b>	<b>P1</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1.041.201,47</b>	

## 4- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

### 4-1 INTRODCUTION : LA COHESION SOCIALE

**4-1-1 CADRE LEGAL:** Décret du 13 mai 2004  
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

### 4-1-2 LA COHESION SOCIALE : DEFINITION DU DECRET

La cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »<sup>5</sup>

### 4-1-3 LES PRIORITES THEMATIQUES QUINQUENNALES

Pour rappel, le Collège de la Cocof a reconduit trois objectifs prioritaires :

- le soutien et l'accompagnement scolaires ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés ;
- l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

### 4-1-4 DUREE DE PROGRAMMATION

Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennale (2011-2015).

---

<sup>5</sup> Décret 2004, [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET\\_COSOC](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET_COSOC)

## 4-2 ANALYSE DES RAPPORTS MORAUX DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

### 4-2-1 Remarque préliminaire

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2011-2015*<sup>6</sup> institue les modalités 'd'évaluation minimale' en matière de cohésion sociale. En 2015, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport: « *limitées aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques* ».

Les responsables de projets devaient également répondre à quatre questions :

1. *Comment votre projet a-t-il évolué au cours de l'année écoulée (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions...)?*
2. *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association)?*
3. *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Expliquez dans quelle mesure vous y êtes parvenus ou non ?*
4. *Quelles sont les perspectives de développement et/ou d'adaptation de votre projet ?*

**4-2-1 METHODOLOGIE :** la coordination locale a opté pour une analyse des contenus des rapports associatifs en trois étapes :

- Lecture de l'ensemble des rapports d'activités.
- Synthèse des contenus par question et par priorité.
- Conclusion générale et enseignements.

---

<sup>6</sup> [http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ\\_eval\\_Cosoc\\_11\\_15.pdf](http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ_eval_Cosoc_11_15.pdf)

## 4-3 ANALYSE DES CONTENUS

**4-3-1 Question 1 : comment votre projet a-t-il évolué au cours de l'année écoulée (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions) ?**

### A- Soutien scolaire

En ce qui concerne les objectifs et les activités, la plupart des projets respectent les lignes directrices de la convention spécifique avec des nettes progressions, adaptations des projets en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins émergents. Les objectifs évoluant, une série d'initiatives concrètes ou inédites sont mises en œuvre sur le terrain. D'après les rapports d'activités, on peut regrouper ces initiatives autour des six axes :

- **Initiatives liées à la demande croissante non résorbée (5 énoncés)** : les responsables associatifs confrontés à la multiplication des demandes sur le terrain s'adaptent de trois manières sur le terrain :

- la limitation de l'offre d'activités à un groupe plus restreint (diminution de moitié parfois) ;
- l'extension de l'offre d'activités en organisant des séances ouvertes aux listes d'attente (réinscription, modules courts...) ;
- choix délibéré de privilégier les anciens au détriment des nouveaux inscrits.

- **Le soutien parental (11 énoncés)** : une série de responsables associatifs semblent insister sur la nécessité d'accompagner les parents. L'idée est de responsabiliser les parents, réhabiliter le rôle parental au sein des publics populaires. Sur le terrain, ces activités de « soutien parental » peuvent prendre plusieurs formes :

- séances de sensibilisation destinées aux parents ;
- rencontre hebdomadaire d'un « groupe de mamans » ;
- projet communautaire : l'idée est de socialiser les parents en les intégrant dans le projet associatif sans paternalisme, ni préjugés. Partenaire régulier des activités associatives, le parent devient « un co-éducateur » ;
- création d'une « École de devoirs » à l'initiative des parents (quartier Noh) ;
- organisation de réunions thématiques à l'adresse des parents ;
- groupes de parole, médiation familiale, guidance et évaluation en présence des parents ;
- entretiens organisés lors de l'inscription des enfants ;
- mise sur pied d'ateliers spécifiques à l'adresse des mamans: « fitness » ;

- complémentarité des modules d'alpha et du soutien scolaire en associant les adultes et leurs enfants ;

- séances de soutien scolaire en présence des parents ;

- initiatives socio-artistiques associant les parents.

**- Les reconversions pédagogiques et méthodologiques (38 énoncés):** sous cette dénomination, nous englobons les initiatives pédagogiques, les réadaptations méthodologiques que les responsables associatifs mettent en œuvre dans l'objectif de rendre leurs activités de soutien scolaire plus efficaces. Ces reconversions prennent quatre formes :

- les initiatives d'ordre méthodologique : vision globale et complémentaire des activités (soutien scolaire, remédiation, activités socio-artistiques et accompagnement individuel), les ateliers d'écriture orientés sur les vécus sociaux des usagers et clôturant sur une production artistique, les efforts consentis à la communication des projets, l'appui sur les documents formels de l'association (Charte associative, ROI...), l'approche individuelle (remédiation, fiche d'évolution, permanence individuelle), le suivi sur mesure (diagnostic du jeune, suivi individuel, médiation familiale et évaluation en présence des parents), le soutien scolaire en « petit groupe » homogène et par matière, la fusion des nouveaux et des anciens favorisant l'estime de soi, la transmission des compétences et une certaine émulation au sein des groupes ;

- les approches et les ateliers spécifiques : école de devoirs à l'adresse des parents, les ateliers socio-créatifs inédits (radio, ciné-club, atelier contes, sculpture sur pâte « fimo », le « monde du papier »), les séances de remédiation organisées à la veille des examens de passage, l'atelier scientifique (logomathématique), l'accent mis sur la transition « primaire-secondaire » (ateliers méthodologiques, réunions de parents), l'accent mis sur les « 16-26 ans », les initiatives renforçant la mixité du genre dans les activités (« Club des filles »), la ludothèque (soutien parental, Games festival, « prêt sur permis »), les repas distribués aux sans papier, la formation BEPS (adolescents), le salon accueil stimulant la prise de parole avant les activités, le séjour de remédiation (travail par matière, ateliers méthodologiques et sensibilisation à l'environnement) ;

- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information : les ateliers de lutte contre la fracture numérique, la promotion des activités associatives via le web ;

- les réadaptations et le redéploiement des activités en fonction des difficultés de terrain : réorganisation des activités ponctuelles afin de fidéliser le public, l'organisation de petits modules d'activités permettant d'ancrer les jeunes moins motivés dans le projet, la mobilisation des plus grands afin de favoriser la mixité des âges, l'aide scolaire adaptée aux difficultés du terrain (double permanence : alternance aide scolaire classique/permanence individuelle orientée vers les cas plus difficiles), le renforcement du partenariat dans l'objectif de lutter contre la réclusion sociale, l'adaptation des activités aux incivilités (passage de séances ISP collectives à des séances individuelles suite à l'incendie d'une association), l'évolution des remédiations individuelles vers des remédiations plus collectives.



- **Le partenariat (5 énoncés)**: initiatives qui tentent de compenser les manquements de l'association en s'appuyant sur le réseau et le partenariat local. Citons : le partenariat en vue d'augmenter l'offre de cours, le partenariat logistique (recherche de locaux), le partenariat contracté afin d'accroître la mobilité des usagers, le partenariat associatif sur des projets collectifs (« Fête des lumières, Marolles Ma Diversité »..) et le partenariat en vue de renforcer les collaborations avec l'école.

- **L'angoisse parentale (2 énoncés)** : mutations tributaires du sentiment d'anxiété des parents sur le terrain. Citons : le rajeunissement des publics suspendu à l'inquiétude de plus en plus précoce des parents et l'agressivité des parents dépassés par leur inquiétude.

- **Les besoins émergents (3 énoncés)** : énoncés qui pointent l'évolution anthropologique des quartiers prioritaires. Citons : l'afflux des primo-arrivants originaires d'Espagne, d'Italie, de Syrie, Palestine, le besoin « *d'espace scolaire au détriment du soutien scolaire* ». Les jeunes chercheraient davantage un lieu pour faire leurs devoirs qu'un accompagnement scolaire individualisé.

**Les publics** : il est délicat de se prononcer sur l'évolution des publics. Les variables quantitatives absentes des rapports, quelques responsables seulement ont précisé l'évolution de leur public. Huit associations sur vingt-trois ont avancé ces chiffres. Ces associations desservent globalement **828 usagers** (liste d'inscription) soit, une moyenne de **103 usagers par association**.

D'autres constats sont également pointés dans les rapports associatifs: l'augmentation des primo-arrivants en provenance des pays en proie à la guerre ou à la crise économique (Syrie, Irak, Italie, Espagne..), l'absence des mixités sociale, de genre et culturelle (la demande augmente sur le terrain mais les profils sociaux sont despotiquement identiques), la forte prégnance des publics locaux dans les activités, l'absence des papas (exception faite d'une association qui souligne la forte mobilisation des papas dans son association), l'extension de l'offre de soutien scolaire dans les écoles, la fidélité du public d'une association à la suite de son déménagement.

**Le budget** : dans l'ensemble, les responsables associatifs reconnaissent la stabilité de leur budget tout en pointant le climat de précarité ambiant. Néanmoins, les constats sont nuancés et certaines associations font preuve d'imagination parfois, d'activisme. Certaines pointent l'austérité budgétaire liée à la crise économique, le travail compensé par les bénévoles, le renforcement qualitatif d'un projet faisant suite au recrutement d'une coordination qui conseille et supervise les animateurs sur le terrain, la reconversion complète d'un projet après le renvoi de l'ensemble de l'équipe de terrain, le péril d'un projet en raison de la fin du subside « Contrat de quartier », l'achat de nouveaux ordinateurs (Fondation Roi Baudouin) et le recrutement d'animateurs (subventionnement ponctuel du Fonds d'Impulsion à la politique des immigrés).

## 2- Alphabétisation, primo-arrivants, projets complémentaires

En ce qui concerne les activités, la plupart des projets respectent les objectifs de la convention spécifique en tenant compte des adaptations liées aux besoins des usagers. En termes d'objectifs, l'apprentissage de la langue (alpha/Fle), l'apprentissage de base (CEB), l'intégration, la participation, la citoyenneté, la cohabitation harmonieuse entre les communautés, le vivre ensemble, la mise en autonomie des primo-arrivants, la valorisation de la langue par l'approche artistique et l'accueil des enfants dont les parents fréquentent les cours d'alphabétisation (projet complémentaire) restent les lignes essentielles des projets associatifs. De manière plus catégorielle, on peut regrouper les initiatives à l'adresse des primo-arrivants autour de six axes.

- **La demande croissante et non résorbée (8 énoncés)** : essentiellement l'augmentation de la demande de cours de français, l'augmentation des usagers sur le terrain, l'allongement de la liste d'attente, l'élargissement des profils de publics accueillis et l'augmentation des groupes d'apprentissage.

- **Les reconversions pédagogiques et méthodologiques (19 énoncés)** : redéploiement des activités, extension de l'offre, des approches pédagogiques déployés ou des activités complémentaires mise en œuvre sur le terrain. Cette ingénierie sociale est une réponse aux besoins émergents. Citons : l'augmentation des heures de cours de français, la restriction des groupes d'apprentissage visant à augmenter le nombre d'heures par module (6 à 9 heures), l'usage de manuels de référence respectueux des rythmes d'apprentissage, l'usage de CD thématiques d'apprentissage (y compris la formation à l'outil pédagogique), l'extension des séances d'information, la création d'un « Forum des délégués », les tables de conversation, les modules d'insertion socioprofessionnelle, les animations-santé, les sorties, les activités de soutien à la parentalité menées dans une école maternelle en présence des parents, l'extension de l'offre d'activités vers des publics plus spécifiques (MENA, adolescents : projet P3), les approches qui tiennent compte des vécus sociaux, l'usage de documents de la sphère domestique, le renforcement des permanences numériques suite à l'achat d'ordinateurs, les ateliers « d'aide à la recherche d'emploi », la participation à des activités citoyennes (Journée Internationale de la femme), les activités humanitaires (rencontre de groupes afghans de l'église du Béguinage), le dédoublement de la permanence sociale, le redéploiement des activités vers d'autres lieux (déménagement), la co-évaluation des projets avec les publics, la formation et le suivi des bénévoles...

- **Le manque de moyens matériels (8 énoncés)** : récurrents dans les rapports associatifs, ces constats soulignent le manque de personnel, de moyens financiers, le climat d'austérité, l'obligation d'augmenter les frais d'inscription, la surcharge de travail, l'obligation de se rabattre sur des subsides plus ponctuels. Une association a tout de même réussi à renforcer son parc informatique.

- **Le soutien parental (2 énoncés)** : projets qui essaient de renforcer les initiatives à l'adresse des parents en organisant des rencontres mensuelles ou en créant un « Comité de parents »

- **Partenariat/Réseau (8 énoncés)** : initiatives qui renforcent les collaborations entre acteurs du terrain en vue d'offrir des nouvelles activités ou de combler des manquements. Citons : la

convention de partenariat contractée entre deux acteurs du contrat communal afin d'augmenter la mixité dans les groupes d'apprentissage, le partenariat avec les bibliothèques, les ludothèques, le partenariat autour des animations santé, la collaboration plus étroite avec le Cracs (primo-arrivants), Lire et Écrire, la consolidation du *Réseau Alpha quartier Senne* (Intervision, échanges d'expériences, répertoire de l'offre locale) et un projet européen : séminaire organisé à Bagnolet où les apprenants ont fabriqué des instruments de musique, visiter Paris...

- **Les mixités (4 énoncés)** : il s'agit des constats de progression ou de régression sur la question des mixités. Progression de la mixité du genre dans certains groupes d'apprentissage ou « mixité volontaire » se soldant par la fuite des femmes (normes culturelles d'appartenance trop contraignantes), l'augmentation des primo-arrivants en provenance de Syrie (femmes), l'accueil spécifique des publics de l'Est dans toute sa variété anthropologique.

**Les publics** : cinq associations sur quinze ont fourni des données quantitatives sur leur public. Ces associations accueillent **un total de 778 usagers soit, une moyenne de 156 usagers par association**. Une association précise que 76 personnes sont reprises sur la liste d'attente. Le projet complémentaire Halte-Garderie a accueilli **83 enfants dont 51 parents suivaient une formation**. Le second projet complémentaire accueille deux groupes d'un membre-opérateur du contrat communal (alpha 2 et 3) autour d'un projet théâtral. Le volume des groupes d'apprenants varient entre les associations (de deux à neuf groupes par association). Les publics sont en provenance des quatre coins du monde. Ils se répartissent néanmoins différemment selon le quartier et les associations. Certaines associations accueillent majoritairement des publiques femmes, d'autres des publics de l'Est, du Maghreb, d'autres encore, accueillent plus de 40 nationalités. On remarque également une augmentation des publics en provenance de Syrie, d'Irak, d'Espagne ou d'Italie dans les associations.

**Budget** : manque de moyens unanime.

**4-3-2 Question 2 : quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association).**

**A- Soutien scolaire**

En matière de soutien scolaire, les difficultés rencontrées par les responsables associatifs restent importantes. Au total plus de **84 difficultés ont été relevées dans les rapports associatifs** (contrat communal). Pour donner plus de lisibilité à ces difficultés, nous proposons d'abord un tableau renvoyant chacune des difficultés à une catégorie conceptuelle avant d'étayer l'ensemble de ces difficultés par composante.

**Volume de difficultés par composante**

Dimensions	Composantes	Volume
Fracture sociale	Capital culturel et maîtrise de la langue	7
	Précarité, isolement	2
	Décrochage scolaire	2
	Angoisse et décrochage parentaux	5
	Absentéisme et stabilité du public	2
	Repli culturel et contrôle patriarcal	2
	Crise de l'autorité	1
	Conduites anomiques, passivité et consumérisme	6
	Gestion des risques (adolescents)	3
Dysfonctionnements	Manque de moyens (personnel/infrastructure/matériel)	14
	Partenariat avec les écoles et entre les associations	5
	Discordance entre les attentes de l'association et des publics	2
	Pédagogie et méthode non adaptées, évolution des objectifs	2
	Frais de la logistique	1
	Stabilité des lignes de subsides	1
	Surcharge du travail administratif	1
	Turn-over et contraintes ergonomiques	3
	Demande croissante non résorbée	5
	Déménagement de l'association	1
	Accès aux formations	1
	Personnel non qualifié ou absent	6
	Manques au secteur associatif	Lacunes du dispositif (formation)
Démocratie	Relégation urbaine et réclusion sociale	2
	Élitisme et contrôle social	2
Violence institutionnelle	Contraintes de régularisation	1
	Orientation scolaire inadaptée	3
	Pouvoirs publics ou équipement social	1

	déficient	
	Crise de l'école	2
<b>TOTAL</b>		<b>84</b>

Les difficultés rencontrées par les responsables associatifs ont trait à la *fracture sociale* (30 énoncés), à des *dysfonctionnements internes* (42 énoncés), à des *manques au secteur associatif* (1 énoncé), à des *enjeux de démocratie* (4 énoncés) ou de *violence institutionnelle* (7 énoncés).

Globalement, le manque de moyens en personnel, financier et en infrastructure (14 énoncés), les difficultés de la langue (français) et le capital culturel déficient des publics (7 énoncés), l'infra-qualification et l'instabilité des bénévoles ou du personnel (6 énoncés), l'angoisse et le décrochage parental (5 énoncés), le partenariat avec les écoles ou entre associations (5 énoncés), la multiplication des demandes non prises en charge (5 énoncés), l'orientation scolaire inadaptée (3 énoncés) et les pesanteurs liées à la relégation urbaine et sociale (2 énoncés) abritent l'essentiel des difficultés rencontrées par les acteurs du soutien scolaire.

## B- Alphabétisation- primo-arrivants et projets complémentaires

Les difficultés rencontrées en alphabétisation sont redondantes. **61 difficultés ont été relevées par les responsables associatifs.** Elles attestent de la *fracture sociale* (26 énoncés), des *dysfonctionnements sur le terrain* (22 énoncés), du *déficit démocratique* (5 énoncés), des *lacunes du dispositif régional de cohésion sociale* (7 énoncés) et de la *violence institutionnelle* (1 énoncé).

### Volume de difficultés par composante

Dimensions	Composantes	Volume
Fracture sociale	Maîtrise de la langue	4
	Précarité, isolement, ghettoïsation	3
	Absentéisme et stabilité des publics (enfants y compris : projet complémentaire)	5
	Absence des hommes dans les activités	1
	Problème de santé chez les usagers	1
	Mixité du genre déficitaire	3
	Repli sur la culture d'appartenance	1
	Représentations stéréotypées des apprentissages	2
	'Formation' non prioritaire pour le public	1
	Manque d'autonomie	1
	Isolement des personnes âgées	1
	Espace convivial à l'adresse de femmes célibataires engagées dans le milieu hospitalier (Roumanie)	1
	Difficulté de vie qui parasite l'imaginaire lors des répétitions théâtrales	1

	Fatigue physique et psychologique des apprenants	1
Dysfonctionnements	Manque de moyens (personnel/infrastructure/matériel)	9
	Encadrement autoritaire ou conduites paternalistes chez les volontaires	2
	Demande croissante non résorbée	1
	Apprenants Fle beaucoup plus mobiles que ceux qui fréquentent l'Alpha	1
	Prise de contact avec le corps professoral	1
	Turn-over des formateurs et contraintes ergonomiques	2
	Personnel non qualifié, incompetent ou absent	3
	Soutien parental : absence des papas ou des parents surchargés	3
Lacunes du dispositif cohésion sociale	Répertoire global de l'offre en alphabétisation	1
	Réseau de quartier trop restreint pour répondre à l'offre	1
	coordination des opérateurs de l'alphabétisation absente	1
	Le travail informel effectué avec les parents est difficilement mesurable	1
	traçabilité des parcours des apprenants (les tests positionnement sont insuffisants)	1
	Niveaux d'alphabétisation non équivalents entre les associations	1
	Tests de positionnement non uniformisés	1
Démocratie	Subordination statutaire et prise de parole des minorités « rom »	1
	Exploitation des travailleurs de l'Est (sous-payés)	1
	Stéréotypes sur les nations, confusion dans l'imaginaire de la population rom et roumaine	2
Violence institutionnelle	Contraintes régularisation	1
<b>TOTAL</b>		<b>49</b>

**4-3-3 Question 3 : qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?  
Expliquez dans quelles mesures vous y êtes parvenus ou non ?**

**A- Soutien scolaire**

Devant leurs difficultés, la plupart des responsables associatifs font preuve de volontarisme, d'une résistance de fer ou de créativité. Dans la limite de leur intervention, on peut classer les ressources, opportunités et alternatives mises en œuvre par le secteur associatif autour de sept dimensions centrales : *l'emploi de méthodes, pédagogies et expertises plus efficaces, le soutien parental, l'extension de l'offre d'activités et des moyens, la rationalisation des critères et la réduction de l'offre d'activités, le réseau et partenariat, les ressources humaines et l'ergonomie du travail, les ateliers spécifiques et les initiatives d'encadrement ou de cohabitation des publics et la logistique.*

**1- l'emploi de méthodes, pédagogies, expertises plus efficaces (23 énoncés) :**

- l'usage des nouvelles technologies de l'information ;
- l'accélération des rythmes d'apprentissage ;
- l'uniformisation des pratiques entre les enseignants et les encadrants ;
- l'activisme, les compétences et l'expérience de l'équipe en place ;
- l'augmentation des réunions locales et des Intervisions collectives ;
- le dialogue interculturel local ;
- le partenariat renforcé avec les écoles ;
- le choix de travailler avec des modules courts ;
- les initiatives socio-artistiques orientées vers les plus jeunes ;
- la co-évaluation et la co-construction des projets associatifs avec le public ;
- le roulement de l'offre d'activités afin d'accélérer les parcours scolaires, résorber la liste d'attente ;
- la socialisation du jeune par le suivi individuel ;
- l'alternance des activités manuelles et d'apprentissage ;
- le travail en atelier ;
- la mise en autonomie du jeune et la création « d'espace d'intimité » à l'adresse des filles (lutte contre le contrôle ou le conformisme social) ;
- l'emploi du « contrat d'engagement » ;

- l'accompagnement de la dynamique participative (surtout celle des aînés) ;
- les séances thématiques avec intervenants externes ;
- l'orientation des publics vers des structures plus adaptées (ISP, PMS...).

## **2- Les activités de soutien parental (11 énoncés)**

- l'offre d'activités supplémentaires destinées aux parents ;
- les séances thématiques destinées aux parents ;
- les réunions et les visites à domicile ;
- le dialogue continu et informel avec les parents ;
- les espaces de rencontre qui ciblent les parents (Café-parents) ;
- le suivi individuel et le travail au cas par cas (en présence des parents) ;
- les réunions réunissant parents, écoles, enseignants ;
- l'adoption d'une politique des tarifs sociaux (accessibilité des séjours et sorties aux familles nombreuses) ;
- les entretiens visant à compléter les dossiers pédagogiques avec les parents.

## **3- l'extension de l'offre d'activités et de moyens (13 énoncés)**

- le renforcement des activités associatives par le biais de subventions ponctuelles (Fondation Roi Baudoin, Fipi communal...)
- l'offre de cessions supplémentaires en vue de désengorger la liste d'attente ;
- l'adoption d'un « plan d'urgence » en vue d'augmenter les inscriptions ;
- le recrutement supplémentaire de bénévoles, animateurs ou permanents ;
- la prospection des sources de subsides « Task Force » ;

## **4- La rationalisation des critères et la réduction des offres d'activités (3 énoncés)**

- la réduction des temps d'activités ;
- l'inscription des usagers sur base de critères prioritaires (difficultés sociales et scolaires) ;
- la révision des critères d'accessibilité aux activités (CPAS ...).



### **5- Réseau et partenariat (8 énoncés)**

- dispositif de « Contrat de quartier » renforçant le travail en réseau local ;
- l'échange entre des publics résidant dans d'autres quartiers ;
- le renforcement du travail en réseau ;
- le dialogue en vue de réhabiliter la confiance entre les partenaires associatifs locaux ;
- le contact régulier avec les écoles et l'équipement social du quartier ;
- les réunions entre les différents acteurs scolaires (parents, associations, enseignants).

### **6- Ressources humaines et ergonomie du travail (9 énoncés)**

- sous-traitance du travail administratif ou de la comptabilité (boutique de gestion) ;
- le renouvellement du Conseil d'Administration ;
- le dialogue et le renforcement de la cohésion des bénévoles ;
- l'usage d'internet dans l'objectif de fidéliser les bénévoles ;
- la promotion des offres d'emploi à l'extérieur (annonces, services jobs universitaires) ;
- le transfert des tâches vers les coordinations (gain en autonomie) ;
- les absences compensées par l'équipe en place ;
- le personnel envoyé en formation ;
- la rationalisation des moyens : mise en commun des dépenses ;
- l'emploi de tests lors du recrutement des vacataires.

### **7- Ateliers spécifiques et initiatives d'encadrement ou de cohabitation des publics (7 énoncés)**

- l'atelier de préparation au CEB ;
- le contrôle de l'absentéisme par l'envoi de SMS ;
- le concours d'une atmosphère paisible à la cohabitation des publics ;
- les temps d'accueil collectif facilitant la cohabitation entre les usagers ;
- la diversité culturelle au sein de l'équipe de travail ;
- le contrôle des activités et le recadrage des jeunes ;

- la participation du public aux travaux d'aménagement de l'association.

### **8- Logistique (5 énoncés) :**

- déménagement de trois associations vers de nouveaux locaux ;
- les conventions de partenariat : prêt de locaux ;
- le redéploiement des activités associatives vers d'autres lieux.

## **B- Alphabétisation- primo-arrivants et projets complémentaires**

On peut classer les ressources, opportunités et alternatives mises en œuvre par le secteur associatif autour de 5 dimensions : *renforcement logistique (3 énoncés)*, *ressources humaines et ergonomie du travail (9 énoncés)*, *extension offre et des moyens (4 énoncés)*, *reconversion pédagogique et méthodologique (24 énoncés)* et *partenariat/réseau (7 énoncés)*.

### **1- Renforcement logistique (3 énoncés) :**

- déménagement vers des nouveaux locaux ;
- recherche de nouveaux espaces dans le quartier ;
- rénovation et rafraichissement des locaux disponibles.

### **2- Ressources humaines et ergonomie du travail (9 énoncés) :**

- audit interne pour avoir une vue générale de l'institution ;
- constitution d'une réserve de formateurs ;
- gestion 'turn-over' des apprenants : inscription toute l'année et remplacement des irréguliers ;
- emploi de stagiaires pour combler le déficit de personnel ;
- rationalisation des réunions de travail pour gagner du temps ;
- « deux bénévoles par groupe » pour combler à l'instabilité des bénévoles ;
- mise en place d'une période de réinscription en décembre pour redistribuer les places vacantes ;
- contact entre les anciens et les nouveaux bénévoles pour augmenter la cohésion du groupe.

### **3- Extension offre et des moyens (4 énoncés) :**

- recherche d'aides financières ponctuelles ;
- renouvellement du matériel informatique ;
- sensibilisation des institutions et prospection de nouvelles sources de subsides ;

- évolution de deux à trois séances de cours hebdomadaires.

#### **4- Reconversions pédagogiques et méthodologiques (24 énoncés) :**

- mise en place d'un projet collectif pour motiver les apprenants ;
- méthodes et ateliers de prévention contre les problèmes de santé ;
- valorisation des publics : octroi d'une attestation de réussite (document symbolique) ;
- appui sur le « Forum des délégués » pour motiver les troupes ;
- usage de la « pédagogie de projet » ;
- contact entre les anciens et les nouveaux recrutés : cohérence des apprentissages ;
- supervision collective au sein du réseau alpha du quartier ;
- responsabilisation plus accrue des délégués de groupe ;
- augmentation des animations sociales ;
- formation et suivi des bénévoles ;
- mise en place d'un plan de formation ;
- réalisation d'un film ;
- renforcement des apprentissages individuels au détriment des moments collectifs ;
- moments collectifs bénéficiant aux échanges sur les moments individuels ;
- renforcement des interactions, des échanges lors des moments d'attente (occuper les temps morts par des temps réflexifs) ;
- encourager à utiliser les outils didactiques : la grille des tâches ;
- renforcement du personnel au sein des groupes d'apprentissage ;
- suivi plus discipliné des apprenants : règlement d'ordre intérieur, convocation écrite, gestion des agendas personnels ;
- usage des animations à la parentalité pour renforcer la mixité du genre dans les groupes ;
- emploi de l'approche « Peter Brook » pour libérer l'imaginaire : décors remplacés par des espaces vides ;
- emploi de la musique pour détendre l'atmosphère ;

- notification des rencontres effectuées avec les parents pour préserver une trace des contacts informels ;

- enquêtes pour connaître la disponibilité des parents.

#### **5- Partenariat/Réseau (7 énoncés) :**

- partenariat insertion socioprofessionnelle renforcé (Mission locale, Titres-services) ;

- rencontres avec les travailleurs d'autres institutions ;

- partenariat Article 27 : réalisation d'un film ;

- orientation des apprenants vers un autre membre-opérateur du contrat communal ;

- partenariat prêt local : la Querelle ;

- multiplication des contacts informels : titulaires de classe (projet P3) ;

- ateliers parents : collaboration SAEF.

#### **4-3-4 Question 4 : quelles sont les perspectives de développement et/ou d'adaptation de votre projet ?**

La plupart des projets s'inscrivent dans la continuité de leur projet initial. On peut néanmoins regrouper les évolutions et perspectives des projets de soutien scolaire autour de 5 axes : *le renforcement des ressources humaines (2 énoncés), les évolutions qualitatives et quantitatives des activités de soutien scolaire (19 énoncés), le soutien parental (12 énoncés), méthodologie, pédagogie et expertise (8 énoncés) et les évolutions ayant trait aux ressources externes (partenariat, réseau : 5 énoncés).*

Dimensions	Composantes	Volume
Ressources humaines	Formation du personnel	1
	Renforcement personnel	1
Soutien parental	Plateforme de rencontres parents/associations/enseignants	2
	Séances thématiques avec intervenants externes	3
	Entretiens individuels avec les parents	1
	Renforcement des activités de soutien parental	3
	Espace d'échanges prévu dans l'association	2
	Soutien parental par la pédagogie du jeu (jeux de société)	1
Activités (aspects quantitatifs et qualitatifs)	Renforcement pratique de la langue française : table de conversation	1
	Adolescents : activités citoyennes et artistiques, vidéo, arts martiaux, médiation	5

	Création d'un journal et actions humanitaires	2
	Mobilité des usagers de l'association	2
	Parascolaires	1
	Activité liée à la mémoire	1
	Passerelles soutien scolaire adolescents	1
	Extension des horaires d'activités le week-end	2
	Extension de l'offre en soutien scolaire (nombres d'inscriptions)	1
	Redéploiement des activités dans d'autres locaux	1
	Préparation aux épreuves externes (CEB, CESS)	1
	Création d'une liste d'attente	1
Expertise, méthode, pédagogie	Alternance permanence individuelle et soutien scolaire en groupe	2
	Souplesse adoptée à l'égard des activités de soutien scolaire	1
	Priorité aux élèves en échec scolaire	1
	Articulation soutien scolaire-éducation non formelle	1
	Fusion de trois projets autour d'une structure-mère (Bruxelles Enseignement)	1
	Réflexion entamée sur l'évolution des ateliers pédagogiques	1
	Sensibilisation à la mixité par les jeux de société	1
Ressources externes	Renforcement du réseau local	2
	Collaboration avec institutions scolaires	2
	Partenariat de projet entre deux associations du contrat communal	1
<b>Totaux</b>		<b>46</b>

## B- Alphabétisation- Primo-arrivants - Projets complémentaires

En matière d’alphabétisation les projets s’inscrivent également dans la continuité. On peut regrouper les évolutions et perspectives des projets d’alphabétisation autour de 5 axes : *ressources humaines et moyens (4 énoncés)*, *activités aspects qualitatifs et quantitatifs (11 énoncés)*, *expertise, méthode et pédagogie (7 énoncés)*, *partenariat/ réseau (8 énoncés)*, *mixités et reconnaissance culturelle (3 énoncés)*

Dimensions	Composantes	Volume
Ressources humaines et moyens	Cooptation de bénévoles	1
	Remplacement d’une référente pédagogique pensionnée	1
	Introduction d’un projet en Fipi communal	1
	Emploi de stagiaires en logopédie	1
Activités (aspects quantitatifs et qualitatifs)	Création d’un groupe Alpha LE3 à la demande d’un groupe : test d’entrée vers une formation qualifiante	1
	Activités de sensibilisation à la langue, aux droits et aux devoirs	1
	Programme d’insertion sociale en parallèle des activités	1
	Séances d’information : situation socio-économique des apprenants	1
	Mise en place d’ateliers « d’intégration »	1
	Augmentation des cours de français (9 heures de cours obligatoires + 9 heures de cours optionnels)	2
	Suppression d’un groupe pour atteindre les 9 heures de cours prochainement exigées	1
	Projet théâtral initié à partir du « livre de Christophe Colomb » de Paul Claudel : (méconnaissance de l’histoire chez les apprenants qui peut finir sur des visions tronquées ou sur des formes de repli religieux)	1
	Mise en place d’un groupe de paroles parents-enfants (projet complémentaire)	1
	Séances psychomotricité (parents-enfants)	1
Expertise, méthode, pédagogie	emploi de personnes ressources dans les groupes d’apprenants	1
	Formation des encadrants et formateurs	1
	Méthode spécifique : création d’un guide d’apprentissage relié aux activités de l’association et ancré dans le quartier	1
	Usage d’un programme destiné aux illettrés	1
	Animations citoyennes dans tous les groupes autour d’une approche thématique (système	1

	politique, sécurité sociale, vivre ensemble...)	
	Évoluer de l'atelier informatique vers un travail sur la langue française	1
	Organisation de journées d'échange pédagogique en interne	1
Partenariat et réseau	renforcer le partenariat et les actions sociales dans le quartier	2
	Partenariat prêt de locaux : le CPAS met à la disposition d'une association deux locaux	1
	Partenariat logistique : rafraichissement des locaux par les « Compagnons bâtisseurs »	1
	Renforcement du réseau d'associations accueillant des publics de l'Est	1
	Renforcer le réseau d'orientation en alpha	1
	Partenariat ludothèque, atelier citoyen, développement durable	1
	Réseau Alpha/Fle : rencontres bimensuelles	1
Mixités et reconnaissance culturelle	Renforcer la mixité du genre et générationnelle dans les groupes	2
	Exposition collective des travaux réalisés en atelier	1
<b>Totaux</b>		<b>46</b>

**4-3-5 Projet transversal :** En ce qui concerne les activités, l'association tente de renforcer dans les quartiers populaires le rapport à la lecture, d'aller à la rencontre des enfants qui n'ont pas systématiquement accès à la lecture : « Lire dans les parcs ». L'objectif est également de créer des passerelles entre différentes institutions (écoles, associations, bibliothèques) afin de répondre aux faiblesses du système éducatif. Le public augmente et le budget a permis des aménagements logistiques (achat d'un calicot). Malheureusement ce calicot a été volé ou interdit dans certaines plaines. Il faut donc veiller à améliorer la visibilité des activités. Le « Comité de lecture adolescents » est plus laborieux. La motivation manque chez certains jeunes et il reste délicat de confronter des lecteurs confirmés et non confirmés.

En termes d'obstacles, fidéliser les publics précaires à la lecture, la méconnaissance des bibliothèques par le public non-lecteur, la précarité grimpante, la mobilité réduite des usagers, la cohabitation de publics avertis et non avertis sont les principales difficultés.

Pour surmonter ces difficultés, l'association a décidé d'intensifier le travail le mercredi après-midi et d'étendre les activités d'été sur d'autres périodes de l'année. Par ailleurs, l'association remarque que les bibliothèques sont de plus en plus exploitées comme des espaces de « substitution » de l'école.

## 5- CONCLUSION GENERALE

### 5-1 REMARQUE PRELEMINAIRE

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2011-2015*<sup>7</sup> institue les modalités « d'évaluation minimale » en matière de cohésion sociale. En 2015, les associations et la coordination étaient tenues de rendre un rapport: « *limitées aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques* ».

Elles devaient également répondre à quatre questions.

- 1. Comment votre projet a-t-il évolué au cours de l'année écoulée (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions...)?*
- 2. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association)?*
- 3. Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Expliquez dans quelle mesure vous y êtes parvenus ou non ?*
- 4. Quelles sont les perspectives de développement et/ou d'adaptation de votre projet ?*

---

<sup>7</sup> [http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ\\_eval\\_Cosoc\\_11\\_15.pdf](http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ_eval_Cosoc_11_15.pdf)



## 5-2 SYNTHÈSE DES CONTENUS

### A- Soutien scolaire

**Question 1 :** en ce qui concerne les objectifs et les activités, la plupart des projets respectent les objectifs de la convention spécifique avec des nettes progressions, adaptations des projets en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins émergents. Les objectifs évoluant, une série d'initiatives concrètes ou inédites sont mises en œuvre sur le terrain. D'après les rapports d'activités, on peut regrouper ces initiatives autour des six axes : *les initiatives liées à la demande croissante non résorbée (5 énoncés), le soutien parental (11 énoncés), les reconversions pédagogiques et méthodologiques (38 énoncés), le partenariat (5 énoncés), l'anxiété parentale (2 énoncés) et les besoins émergents (3 énoncés).*

La limitation, l'extension de l'offre d'activités ou le choix de privilégier les anciens au détriment des nouveaux usagers permettent aux responsables associatifs d'endiguer la demande croissante sur le terrain. Une série de responsables associatifs semblent insister sur la nécessité d'accompagner les parents. L'idée est de responsabiliser les parents, réhabiliter le rôle parental au sein des publics précaires. Séances de sensibilisation, rencontres hebdomadaires, projet communautaire, création d'une « École de devoirs » gérée par les parents, ateliers mouvements, séances thématiques, groupes de paroles sont autant d'initiatives censées renforcer les capacités des parents. Avec 38 énoncés, les reconversions pédagogiques et méthodologiques témoignent d'une dynamique créative au sein des associations. Cette ingénierie sociale prend quatre formes sur le terrain :

- les initiatives d'ordre méthodologique : ateliers d'écriture à partir des vécus sociaux, le travail par matière et en petits groupes, le suivi individuel, la fusion des anciens et des nouveaux dans les groupes (émulation), la vision globale et complémentaire des activités scolaires et socio-artistique ;
- le renforcement des ateliers spécifiques : séance de remédiation pendant la période des examens, ateliers « sculpture papier », contes, écritures, cinéma, atelier méthodologique (transition primaire-secondaire), ludothèque, repas distribués aux sans-abri, formation BEPS, salon accueil ;
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information : internet, ateliers de lutte contre la fracture numérique, promotion par le web ;
- Le redéploiement et la réadaptation des projets : activités ponctuelles réorganisées pour fidéliser le public, le recours aux aînés, l'évolution des remédiations individuelles vers les remédiations plus collectives...

Les initiatives de partenariat tentent de compenser les manquements en s'appuyant sur le réseau local : offre de cours, logistique, mobilité des publics, projets collectifs... Le rajeunissement des usagers du soutien scolaire et une certaine agressivité palpable chez les parents témoignent du sentiment d'*anxiété parentale* suspendu à une offre éducative différenciée dans la capitale. Enfin, la croissance des primo-arrivants en provenance des pays en guerre ou frappés par la crise économique témoignent des besoins émergents sur le terrain.

**Publics** : les variables quantitatives absentes des rapports, quelques responsables seulement ont précisé l'évolution de leur public. Huit associations sur vingt-trois ont avancé des données chiffrées. **Ces huit associations desservent globalement 828 usagers (liste d'inscription), soit une moyenne de 103 usagers par association.**

Ces publics sont constitués essentiellement des habitants du quartier et de primo-arrivants. Les responsables associatifs ne manquent pas de souligner l'émergence des primo-arrivants venus de Syrie, d'Italie, d'Espagne, des pays de l'Est, l'absence des papas, la contrainte de travailler avec des publics aux profils identiques, la réclusion sociale....

**Le budget** : dans l'ensemble, les responsables associatifs reconnaissent la stabilité de leur budget tout en pointant le climat d'austérité ambiant.

**Question 2** : les difficultés rencontrées par les responsables associatifs en soutien scolaire restent importantes. **Au total plus de 84 difficultés ont été relevées dans les rapports associatifs (contrat communal).**

Les difficultés rencontrées ont trait à la *fracture sociale* (30 énoncés), à des *dysfonctionnements internes* (42 énoncés), des *manques au secteur associatif* (1 énoncé), des *enjeux de démocratie* (4 énoncés) et de *violence institutionnelle* (7 énoncés).

Globalement, le manque de personnel, des moyens financiers et en infrastructure (14 énoncés), les difficultés de la langue (français) et le capital culturel déficient des publics (7 énoncés), l'infra-qualification et l'instabilité des bénévoles et du personnel (6 énoncés), l'angoisse et le décrochage parental (5 énoncés), le partenariat avec les écoles ou entre associations (5 énoncés), la multiplication des demandes non prises en charge (5 énoncés), l'orientation scolaire inadaptée (3 énoncés) et les pesanteurs liées à la relégation urbaine et sociale (2 énoncés) abritent l'essentiel des difficultés rencontrées par les acteurs du soutien scolaire.

Ces difficultés abritent des problèmes de trois ordres :

- **les difficultés d'ordre matériel** : redondantes dans les rapports associatifs, elles mettent en exergue la prise en charge de la question sociale par des acteurs de la société civile dépourvus de moyens (locaux, argent, personnel) et forcés de se replier sur les capacités de leurs usagers ou la solidarité locale ;
- **les difficultés liées au profil des publics associatifs** : anomie, maîtrise de la langue, niveau culturel déficient, angoisse parentale, repli communautaire, relégation urbaine et réclusion sociale ;
- **les dysfonctionnements du secteur** : l'instabilité des bénévoles, la difficulté à recruter du personnel qualifié, le partenariat entre écoles et associations ou la violence institutionnelle suspendue à l'orientation scolaire inadaptée.

**Question 3 :** devant leurs difficultés, la plupart des responsables associatifs font preuve de volontarisme, d'une résistance de fer ou de créativité. Dans la limite de leur intervention, on peut classer les ressources, opportunités et alternatives mises en œuvre par le secteur associatif autour de sept dimensions centrales : *l'emploi de méthodes, pédagogies et expertises plus efficaces (23 énoncés), le soutien parental (11 énoncés), l'extension de l'offre d'activités et des moyens (13 énoncés), la rationalisation des critères et la réduction de l'offre d'activités (3 énoncés), le réseau et partenariat (8 énoncés), les ressources humaines et l'ergonomie du travail (9 énoncés), les ateliers spécifiques et les initiatives d'encadrement ou de cohabitation des publics (7 énoncés) et la logistique (5 énoncés).*

Les associations font preuve d'un certain dynamisme et d'une faculté d'adaptation face à leurs difficultés. Bien que les moyens manquent cruellement sur le terrain (9 associations sur 16 l'ont signifié), les acteurs de terrain continuent à étendre leurs activités associatives, à prioriser leurs critères d'accès aux activités, à accélérer les rythmes d'apprentissage ou le roulement des activités, à offrir des séances thématiques, créer des groupes de paroles (parents), à désengorger les listes d'attente, à recruter des bénévoles, à prospecter les lignes de subsides ponctuelles, à renforcer les collaborations au sein du réseau local, à échanger des publics avec des structures implantées dans d'autres quartiers, à contacter les écoles et l'équipement social du quartier, à rationaliser les moyens et l'ergonomie du travail, à animer des ateliers spécifiques (CEB, « Café parents »), à redéployer leurs activités...

Cet état d'esprit reflète une certaine culture de la débrouillardise sur le terrain bien que le rapportage des projets associatifs comporte une certaine accentuation des capacités associatives en vue de justifier le rendement associatif devant le pouvoir subsidiant.

**Question 4 :** la plupart des projets s'inscrivent dans la continuité de leur projet initial. On peut néanmoins regrouper les évolutions et perspectives des projets de soutien scolaire autour de 5 axes : *le renforcement des ressources humaines (2 énoncés), les évolutions qualitatives et quantitatives des activités de soutien scolaire (19 énoncés), le soutien parental (12 énoncés), méthodologie, pédagogie et expertise (8 énoncés) et les évolutions ayant trait aux ressources externes (partenariat, réseau : 5 énoncés).*

Citons : les activités « adolescents » très affirmées dans les rapports d'activités (activités citoyennes, artistiques, vidéo, arts-martiaux, écriture...), le renforcement des activités de soutien parental (séances thématiques avec un intervenant externe, ludothèque, espaces d'échanges ou de rencontres prévus dans l'association), le choix de l'alternance des permanences individuelles et du travail de groupe, les collaborations prévues avec l'école, la création d'un journal et les actions communautaires.

## B- Alphabétisation- primo-arrivant, projets complémentaires

En ce qui concerne les activités d’alphabétisation, la plupart des projets respectent les objectifs de la convention spécifique en tenant compte des adaptations liées aux besoins des usagers. En termes d’objectifs, l’apprentissage de la langue (alpha/Fle), l’apprentissage de base (CEB), l’intégration, la participation, la citoyenneté, la cohabitation harmonieuse entre les communautés, le vivre ensemble, la mise en autonomie des primo-arrivants, la valorisation de la langue par l’approche artistique et l’accueil des enfants dont les parents fréquentent les cours d’alphabétisation (projet complémentaire) restent les lignes essentielles des projets associatifs. De manière plus catégorielle, on peut regrouper les initiatives à l’adresse des primo-arrivants autour de six axes : *la demande croissante non résorbée (8 énoncés)*, *les reconversions pédagogiques et méthodologiques (19 énoncés)*, *le manque de moyens matériels (8 énoncés)*, *le soutien parental (2 énoncés)*, *le partenariat/ réseau (8 énoncés)*, *les mixités (4 énoncés)*

La demande croissante non résorbée et le manque de moyens matériels (16 énoncés) abritent des énoncés récurrents dans les rapports associatifs. Ces remarques témoignent du manque de matériel, de locaux, de personnel et des difficultés à former des primo-arrivants qui se multiplient sur le terrain.

Comme pour le soutien scolaire, les acteurs du terrain s’appuient sur les reconversions méthodologiques et pédagogiques, le partenariat/réseau pour combler à leurs manquements (27 énoncés). Citons : l’augmentation des heures de cours de français, la restriction des groupes d’apprentissage pour augmenter le nombre d’heures par module (6 à 9 heures), l’usage de manuels de référence respectueux des rythmes d’apprentissage, l’usage de CD d’apprentissages thématiques (y compris la formation à l’outil pédagogique), l’extension des séances d’information, la création d’un « Forum des délégués », les tables de conversation, les modules d’insertion socioprofessionnelle, les animations-santé, les sorties, les activités de soutien à la parentalité menées dans les écoles maternelles en présence des parents, l’extension de l’offre d’activités vers des publics plus spécifiques (MENA, adolescents : projet P3), les conventions de partenariat contractées entre des membres-opérateurs du contrat communal afin d’augmenter la mixité dans les groupes d’apprentissage, le partenariat avec les bibliothèques, les ludothèques, le partenariat autour des animations santé, la collaboration plus étroite avec le Cracs (primo-arrivants), Lire et Écrire ou la consolidation du *Réseau Alpha quartier Senne* (Intervision, échanges d’expériences, répertoire de l’offre locale) et la participation de deux groupes alpha à un projet européen.

Le soutien parental et les mixités (4 énoncés) : constats qui relèvent les difficultés ou la progression de la mixité du genre, les initiatives qui tentent d’impliquer davantage les parents dans les projets (Comité de parents)

**Les publics** : cinq associations sur quinze ont fourni des données quantitatives sur leur public. **Ces associations accueillent un total de 778 usagers soit, une moyenne de 156 usagers par association.** Une association précise que 76 personnes sont reprises sur la liste d’attente. Le projet complémentaire Halte-Garderie a accueilli **83 enfants dont 51 parents poursuivent une formation.** Le second projet complémentaire accueille deux groupes d’un membre-opérateur du

contrat communal (alpha 2 et 3) autour d'un projet théâtral. Le volume des groupes d'apprenants varient entre les associations (de deux à neuf groupes par association). Les publics sont en provenance des quatre coins du monde. Ils se répartissent néanmoins différemment selon le quartier et les associations. Certaines associations accueillent majoritairement des publiques femmes, d'autres des publics de l'Est, du Maghreb, d'autres encore, accueillent plus de 40 nationalités. On remarque également une augmentation des publics en provenance de Syrie, d'Irak, d'Espagne ou d'Italie dans les associations.

**Budget** : manque de moyens unanime.

**Question 2** : les difficultés rencontrées en alphabétisation sont redondantes. 61 difficultés ont été relevées par les responsables associatifs. Elles attestent de la *fracture sociale* (26 énoncés), des *dysfonctionnements sur le terrain* (22 énoncés), du *déficit démocratique* (5 énoncés), des *lacunes du dispositif régional de cohésion sociale* (7 énoncés) et de la *violence institutionnelle* (1 énoncé).

Globalement, on peut dire que la maîtrise de la langue française, la précarité, l'isolement et la ghettoïsation des quartiers, l'irrégularité et l'instabilité des publics, la mixité du genre déficitaire, le manque de moyens (personnel, financier, locaux), le personnel flottant, incompetent, l'absence des papas et la surcharge des parents, les lacunes du dispositif de cohésion sociale et les enjeux de démocratie sont les difficultés les plus répertoriées par les responsables de terrain.

Ces constats abritent des difficultés de quatre ordres :

- **les difficultés ayant trait aux publics** : déficit linguistique, repli sur les coutumes, mixité du genre difficile, conduites anomiques, effets de la relégation urbaine : isolement, précarité ;

- **les difficultés ayant trait au manque de moyens** : au-delà du manque de locaux, du personnel ou des moyens financiers, l'indigence matérielle semble se rabattre sur la qualité des projets. Obligés de se replier sur des bénévoles instables (qui sont dans l'expectative d'un emploi stable), pas toujours compétents et hétérogènes (du bénévole chevronné au volontaire paternaliste et autoritaire), **les responsables associatifs combinent un sentiment de précarité (renforcé par l'austérité ambiante) à une difficulté d'assurer la continuité de leurs activités d'apprentissage**. Certaines coordinations assurent elles-mêmes les apprentissages lorsque les bénévoles font défaut. Si la formation et les Intervisions internes peuvent assurer la cohésion d'un groupe de bénévoles quelque peu éparpillé, la précarité du travail bénévole accentue l'instabilité ;

- **les difficultés qui attestent d'un déficit démocratique** : beaucoup de responsables associatifs soulignent les manquements démocratiques de nos sociétés, les représentations tronquées que l'on se fait des communautés migratoires, la volonté politique absente sur les inégalités sociales, l'extrême précarité des publics (certains d'entre eux ne mangent pas à leur faim), les contraintes qui président les procédures de régularisation, la prise de parole des groupes minoritaires inexistante, les communautés des pays de l'Est surexploitées, sous-payées, la stigmatisation des « rom »...

**Les difficultés ayant trait aux lacunes du dispositif :** traçabilité des parcours d'apprenants laborieuse, répertoire régional de l'offre d'alphabétisation et plateforme régionale de l'alphabétisation absentes, tests de niveau non uniformisés, méthodes d'apprentissage hétérogènes, niveaux d'alphabétisation peu concordants entre les associations...

**Question 3 :** On peut classer les ressources, opportunités et alternatives mises en œuvre par le secteur associatif autour de 5 dimensions : *renforcement logistique (3 énoncés), ressources humaines et ergonomie du travail (9 énoncés), extension offre et des moyens (4 énoncés), reconversion pédagogique et méthodologique (24 énoncés) et partenariat/ réseau (7 énoncés).*

De même qu'en soutien scolaire, les associations font preuve d'imagination et de débrouillardise lorsqu'ils se confrontent à leurs difficultés. Audit interne, suivi des bénévoles, gestion du turn-over des apprenants, période de réinscription pour redistribuer les places vacantes, extension de l'offre d'activités, prospection de nouvelles sources financières, mise en place d'un « Forum des délégués », atelier prévention-santé, pédagogie de projet, supervision collective au sein du réseau alpha de quartier, réalisation d'un film, approche socio-créative (Peter Brook), travail individuel, partenariat prêt de locaux, ISP, article 27, ateliers parents sont autant d'alternatives que de réponses adaptées aux difficultés du terrain.

**Question 4 :** en matière d'alphabétisation les projets s'inscrivent dans la continuité. On peut regrouper les évolutions et perspectives des projets d'alphabétisation autour de 5 axes : *ressources humaines et moyens (4 énoncés), activités aspects qualitatifs et quantitatifs (11 énoncés), expertise, méthode et pédagogie (7 énoncés), partenariat/ réseau (8 énoncés), mixités et reconnaissance culturelle (3 énoncés).*

Citons : l'augmentation des cours de français (atteindre les 9 heures de cours exigées par les nouvelles normes prioritaires en matière de cohésion sociale). Cet alignement ne va pas sans une éviction de groupes qui n'atteignent pas ce quota d'heures. L'organisation de séances pédagogiques en interne, la création d'un groupe Alpha 3 supplémentaire préparant les apprenants à une préformation qualifiante, les activités de sensibilisation à la langue française, aux droits et devoirs, au développement durable, les séances d'information (droits sociaux), l'atelier « d'intégration », la création d'un guide d'apprentissage en lien avec les activités du quartier, l'usage d'un programme destinée aux illettrés, le renforcement du réseau d'associations accueillant les publics de l'Est, le renforcement du réseau local d'alphabétisation...

### **C- Le projet transversal**

En ce qui concerne les activités, l'association tente de renforcer le rapport à la lecture, d'aller à la rencontre des populations qui n'ont pas systématiquement accès à la lecture : « Lire dans les parcs ». L'objectif est également de créer des passerelles entre différentes institutions (écoles, associations, bibliothèques) afin de répondre aux faiblesses du système éducatif. Le public augmente et le budget a permis des aménagements logistiques (achat d'un calicot). Malheureusement ce calicot a été volé ou interdit dans certaines plaines. Il faut donc veiller à améliorer la visibilité des activités. Le « Comité de lecture adolescents » est plus laborieux. La motivation manque chez certains jeunes et il est délicat de confronter des lecteurs confirmés et non confirmés.

En termes d'obstacles, fidéliser les publics précaires à la lecture, la méconnaissance des bibliothèques par le public non-lecteur, la précarité grimpante, la mobilité réduite des publics, la cohabitation de publics avertis et non avertis abritent les principales difficultés.

Pour surmonter ces difficultés, l'association a décidé d'intensifier le travail le mercredi après-midi et d'étendre les activités d'été sur d'autres périodes de l'année. Par ailleurs, l'association remarque que les bibliothèques sont de plus en plus exploitées comme des espaces de substitution de l'école.

### 5-3 ENSEIGNEMENTS

Le rapportage des projets associatifs dévoilent certaines problématiques structurelles cristallisées autour de quelques points d'achoppement. Certaines d'entre elles sont récurrentes dans les rapports associatifs. D'autres sont plus conjoncturelles et attestent de dysfonctionnements plus actuels.

#### 1- Les problématiques structurelles

- **La demande croissante non résorbée et le manque de moyens sur le terrain** : ces constats sont redondants dans les rapports d'activités. Le manque de personnel, de moyens financiers et de locaux abritent trois besoins criant du secteur. Si une certaine 'complainte doloriste' n'est pas étrangère à un tiers secteur en peine, en demande de reconnaissance, peu associé aux procédures délibératives du Programme Régional de cohésion sociale, il demeure qu'une telle récurrence dans les énoncés fait fonction de *fait social*. L'affirmation qui perçoit dans ce tiers secteur, une forme de sous-traitance des pans déficitaires de *l'État providence* tandis que le pouvoir central maintient ses prérogatives sur les politiques publiques en déterminant les critères qui présideront l'octroi des subsides, semble complètement justifié. On assiste alors à une gestion de la question sociale 'délocalisée' où une société civile dépourvue de moyens se confronte aux convulsions du monde social et à des lignes d'orientation menées par des autorités centrales bureaucratiques. Cette « autorité impersonnelle » a l'avantage d'assurer une forme d'égalité procédurale lors de la sélection des projets tout en s'annihilant une réalité anthropologique dont elle se prive la réalité pratique.

- **La précarité des publics et le déficit démocratique** : également « classique » dans les rapportages, ces témoignages insistent sur la précarité lancinante des quartiers populaires, les ravages de la relégation sociale, du repli sur les origines, la difficulté à constituer des groupes mixtes, la multiplication des primo-arrivants (Syrie, Irak, Italie)... Chose remarquable cette année, les constats de famine et d'indigence constatés sur le terrain. La crise tenace, l'austérité allant bon train, quelques responsables associatifs rapportent des situations proches de la misère sociale du dix-neuvième siècle. Les subordinations statutaires, l'absence de parole des groupes minoritaires, l'absence d'une volonté politique forte sur la question des inégalités sociales renforcent un pessimisme endémique qui installe un peu plus le climat de fatalité.

- **Les capacitations du secteur associatif** : le blocage de l'ascenseur social n'infléchit pas pour autant les capacitations des travailleurs associatifs. On assiste à une véritable culture de la débrouillardise, une ingénierie sociale échafaudée en vue de surmonter les difficultés de terrain. Démonstratif de ce constat, les dizaines d'énoncés rapportant les *reconversions méthodologiques et*

*pédagogiques des projets* et le foisonnement des *partenariats locaux*. La figure de Sisyphe semble alors pertinente. D'une part, l'associatif œuvre quotidiennement pour faire face à ses difficultés, d'autre part, son regard sur la question sociale est teinté d'un défaitisme endémique, malheureusement souvent confirmé par les faits. Comme Sisyphe, il roule un rocher qui reviendra sempiternellement à lui-même en tirant sa reconnaissance ultime de l'accomplissement de son œuvre.

- **La crise scolaire** : l'orientation scolaire inadaptée, la difficulté de collaborer avec les écoles (enseignants), le décrochage scolaire des enfants, le déficit de la langue française sont des constats partagés par les responsables associatifs. Certains voient même dans les activités de soutien scolaire une forme de « substitution de l'école ». L'interaction avec l'école étant limitée, les parents se rabattent sur l'association du quartier afin qu'elle donne une seconde chance à leurs enfants. Il résulte de cette « exclusion de l'intérieur », un fort sentiment *d'angoisse parentale* et une demande parentale reportée exclusivement sur le suivi scolaire individuel. Il est alors délicat de concilier les objectifs d'un public en demande d'une « école après l'école » avec ceux d'une association davantage préoccupée par « l'épanouissement global de l'enfant ». La création d'espaces de rencontres institutionnalisés où parents, enseignants et responsables associatifs pourraient réfléchir ensemble est une demande de certains responsables associatifs. Le « conservatisme » de l'école ne permet malheureusement pas encore ce type de collaboration. **L'institutionnalisation d'espaces de rencontres dans les quartiers populaires de Bruxelles mérite néanmoins que les pouvoirs subsidiant s'y attardent.**

## 2- Enseignements actuels

**L'essor des activités de soutien parental** : faute de moyens et de ressources, l'associatif se replie sur le renforcement des capacités des usagers. En ce sens, les activités orientées vers le coaching parental, les séances thématiques avec un intervenant externe, le « groupe des mamans », l'accueil des parents en classe maternelle, le « Café parents », la pédagogie du jeu (ludothèque), la lecture dans les parcs en présence des parents, les espaces de rencontres destinés aux parents et les entretiens individuels foisonnent de toute part. **On peut même affirmer que désormais, les activités de soutien parental participent pleinement des activités de soutien scolaire.** Si cet effort de responsabilisation des parents est primordial, on peut regretter une tendance à **l'individualisation de la question sociale**. Évidemment, les parents sont des acteurs de la réussite scolaire de premier plan. Impliqués et conscients des enjeux éducatifs, ils participent de la promotion sociale de leurs enfants. Néanmoins, **tout porte à croire que la motivation des parents n'a jamais fait défaut.** Cette prise de conscience de l'avenir de leurs enfants revêt même un sentiment *d'angoisse parentale* délétère parfois, fantasmatique. Ainsi, par-devers ces précieuses activités de soutien parental, il est primordial de restituer le **consentement des parents aux institutions démocratiques**. Si les parents sont alarmés, si l'associatif est réquisitionné en vertu exclusive de l'exercice des devoirs, c'est parce que les parents ont intériorisé une perception duale de l'offre scolaire. L'école de leurs enfants est vécue et représentée comme une entité peu performante qui ne transmettra pas le bagage culturel nécessaire à la grande compétition que se livre les Bruxellois sur la conquête des titres scolaires. Conjugué à un fort sentiment de discrimination, fondé d'ailleurs, si l'on tient compte des recherches



universitaires<sup>8</sup>, on ne voit pas comment l'associatif pourrait endiguer l'anxiété des parents sans une réhabilitation urgente des institutions démocratiques.

**Culture associative versus culture scolaire :** le tiers secteur 'ferraille dur' sur le terrain. Il revendique tout autant une culture professionnelle qui lui est propre. *L'école transmet les savoirs, l'associatif est un lieu d'épanouissement pour les enfants.* Il résulte de cette conception, une vision idéaltypique du soutien scolaire où l'école de devoirs côtoie les activités ludiques, socio-créatives, les sorties externes, le soutien parental... Les prérogatives nouvellement adoptées en matière de soutien scolaire (prochain quinquennat) vont d'ailleurs dans ce sens : 9 heures hebdomadaires, combinaison d'activités de soutien scolaire et extrascolaires. On assiste alors à une « discordance des attentes » en matière de soutien scolaire. Les parents sont en demande d'un suivi scolaire au sens strict du terme (devoirs, remédiations), les professionnels et les pouvoirs subsidiaires dans une vision plus globale de l'épanouissement de l'enfant. **Cette « disjonction normative » ne doit pas être prise à la légère au risque de basculer dans un « nous savons ce qui est bon pour vos enfants » au détriment de « nous parents, voilà ce que nous voulons pour nos enfants ».** Ou la politique publique tient compte de la *vision du monde* des parents, attendu que cette vision du monde abrite des conduites pragmatiques sur le terrain, ou au contraire, elle privilégie sa ligne d'orientation en renforçant la conception 'culturo-centrée' des professionnels de l'associatif. Dans tous les cas, l'anxiété parentale réplique à une *violence institutionnelle* effectivement vécue et ces parents inquiets sont moins des « décrocheurs » que des acteurs qui refusent de se résigner à la relégation scolaire de leurs enfants. « L'école après l'école » est légitime parce qu'elle revêt une forte attente sur le terrain. L'approche globale si elle est recommandable pour les enfants, ne répond pas à la demande des parents.

**La problématique des adolescents :** en termes de perspectives comme dans les énoncés qui rapportent les difficultés, l'adolescence reste problématique. Passivité, conduites consuméristes, incivilités sont des constats largement partagés par les acteurs du terrain. Certains d'entre eux tentent de les raccrocher en offrant des *modules plus courts, une alternance des ateliers manuels et méthodologiques, des permanences individuelles, des ateliers d'écriture...* D'autres vont jusqu'à la confrontation et n'hésitent pas à interdire l'accès de leurs locaux à certains jeunes faute d'une normalisation minimale de leurs conduites. Plus globalement, la coordination locale n'a pu que constater durant ces cinq dernières années, les difficultés de travailler avec une partie des adolescents réfractaires. Fermeture pour incendie, vandalisme, présence d'armes dans une association ont été autant de psychodrames que d'obstacles qui se sont soldés par la fermeture des locaux associatifs. Ces préjugés se renforcent encore davantage en raison de la distribution très spécifique des publics par association. Seules quelques associations travaillent avec ces adolescents réfractaires, ce qui renforce la « gestion du risque » dans ces rares espaces d'accueil-adolescents. Il est alors délicat de se prononcer sur la qualité des projets tant la difficulté du travail de terrain varie d'une association à une autre, parfois dans la même rue. **Une réflexion spécifique sur la gestion des adolescents des quartiers populaires**

---

<sup>8</sup> Perin N., Martinello M., Discrimination et désaffiliation des jeunes issus de l'immigration, Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations, février 2014

Ouali N., Martens A., Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, Université Libre de Bruxelles, janvier 2005

ainsi que des moyens plus soutenus à l'endroit des associations qui les accueillent plus spécifiquement auraient tout son sens.

**Le personnel absent et non qualifié :** ce constat fortement souligné par les responsables de projets d'alphabétisation est certainement lié plus largement au manque de moyens. **Les permanents indisponibles, l'associatif est obligé de se replier sur les bénévoles.** Or, ces bénévoles ont des compétences variées, ne sont pas toujours stables et quitteront le bateau dès qu'ils décrocheront un contrat de travail plus stable. L'associatif doit donc palier à cette irrégularité, au déficit de compétences ou assurer une transition entre les anciens et les nouveaux encadrants. Plus grave, la non possibilité d'user des moyens du « Non marchand » pour former ces bénévoles. Il y a certainement une progression sur ce point, compte tenu des nouvelles prérogatives quinquennales (formations collectives accessibles aux bénévoles), néanmoins l'absence des encadrants en matière d'alphabétisation est telle **qu'il est recommandable d'augmenter le nombre de permanents pédagogiques (Lire et Écrire), voire que la Cocof constitue une équipe « d'encadrants volants » qu'elle enverrait sur le terrain en fonction des besoins.**

**L'absence des papas :** à l'exception de quelques rares initiatives, les activités de soutien parental et le soutien scolaire plus globalement sont marqués par l'absence des papas. Les contraintes de survie, la culture patriarcale, le renvoi des enfants à la sphère domestique expliquent certainement ce fait anthropologique. On doit même considérer que la difficulté de constituer des groupes mixtes dans certaines associations (alphabétisation) est liée à ces mêmes causes. Si l'on considère les associations qui réussissent à impliquer les papas dans leurs projets, **on remarque une forte culture de « l'approche familiale » dans le chef de l'association et une bonne connaissance des habitants du quartier par les encadrants.** En ce sens, les visites à domicile, les projets socio-créatifs qui impliquent la famille dans sa globalité, les enquêtes de terrain sont de bons moyens de réinvestir les papas dans la trajectoire de leurs enfants. Remarquons qu'une association parvient à toucher davantage de papas lors des activités de soutien parental menées à l'école maternelle. L'autorité symbolique de l'école revêtant une haute importance aux yeux de ces papas, il est plus facile de les ramener à l'école. Ainsi, **les projets de collaboration avec les écoles, la constitution de « Comité de parents » au sein des établissements scolaires abritent probablement des facteurs inclusifs des parents.**

**Les lacunes du dispositif :** ces constats ont surtout été pointés par les projets d'alphabétisation du quartier Senne. Ils semblent fondés et encore davantage, si l'on tient compte des objectifs du « Décret accueil » et de cette volonté politique de centraliser les pratiques de l'alphabétisation à l'image de « l'Imburgering » néerlandophone. **Les lacunes du dispositif attestent d'abord les paradoxes d'une politique de l'alphabétisation qui vise à se généraliser tout en trainant derrière elle, les reliquats d'une longue expérience de l'alphabétisation hyper-localisée voire, pilierisée.** *L'absence d'uniformité des tests de positionnement, la traçabilité des parcours d'apprentissage des apprenants, le répertoire régional de l'offre d'alphabétisation, la création d'une plateforme régionale de coordination de la politique d'alphabétisation, la discordance des méthodes d'apprentissage* sont autant de lacunes à un dispositif qui n'a de centralisé que les prescriptions décrétales. Certaines associations tentent de s'organiser en

créant un réseau d'alphabétisation dans le quartier. Faute de moyens, ces perspectives survivent tant bien que mal alors mêmes qu'elles sont essentielles sur le terrain. **A notre avis, une approche centralisée de l'alphabétisation ne peut fonctionner à la base d'une telle hétérogénéité.** Les pratiques locales de l'alphabétisation varient selon les publics accueillis (certaines sont enclines à accueillir tout le monde, d'autres accueillent davantage des publics spécifiques : Maghreb, pays de l'Est...), selon la culture professionnelle (les associations d'obédience catholique emploient davantage de bénévoles), selon les approches pédagogiques et méthodologiques (certaines associations développant leurs propres outils quand d'autres usent de manuels de référence), selon les types d'apprentissage (modules courts, modules longs, continuité ou non continuité des niveaux), selon l'accès ou non à des préformations, selon la motivation des publics (contraintes suspendues aux procédures d'activation ou volonté d'intégration), selon les approches de la mixité (mixité volontaire, respectueuse de la culture d'appartenance, exclusive ou d'empowerment)...

**Renforcer les coordinations de l'alphabétisation par quartier semble un impératif catégorique au même titre qu'une rationalisation progressive des pratiques de l'alphabétisation,** si possible, liée à formation qualifiante puisque la politique de cohésion sociale s'oriente à son tour vers des objectifs d'intégration, d'individualisation des parcours d'insertion alignés sur les normes européennes de « l'employabilité ».